

BAREME DES HONORAIRES

(Tous types de mandat)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Villas et appartements	6 % TTC du prix de vente maximum avec un minimum de 8 000€ (Huit Mille Euros)
Terrains et commerces	10 % TTC du prix de vente maximum avec un minimum de 10 000€ (Dix Mille Euros)

Ces honoraires sont à charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Mention en est faite dans l'annonce.